



**Règlement de l'appel à candidature restreint  
Circuit Professionnel de basket 3x3 - FFBB  
« Phase de candidature ouverte »**

**Thématique : Basket 3x3**

**Destinataires : Tout public**

**Nombre de pièces jointes : 0**

**Information**

**Echéance de réponse :**

**Article 1 : Objet de l'appel à candidature**

La Fédération Française de Basketball organise à partir d'Octobre 2020 un circuit professionnel masculin et féminin de basket 3x3 sur le territoire national puis ouvert vers un circuit intégrant des équipes de certains pays d'Europe de l'Ouest.

Ce circuit professionnel de basket 3x3 marquera le haut de la pyramide des compétitions de clubs sur le territoire français. Il offrira aux meilleurs joueurs et joueuses et donc aux équipes nationales, les conditions idéales de cumul de points au classement mondial et, par la suite, de qualification de la France aux compétitions majeures. Cette filière de compétiteurs et compétitrices, totalement dédiés au basket 3x3, placera la France très haut sur la scène internationale dans la perspective de Paris 2024.

La FFBB est en charge du projet d'ouverture de ce circuit professionnel de basket 3x3 vers certains pays voisins, en particulier l'Espagne, l'Italie, la Suisse, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, voir l'Andorre et Monaco, afin de créer une « REGIONAL LEAGUE » (au sens de la fédération internationale) et donner à cette compétition une valeur sportive plus importante.

Le Comité Directeur Fédéral, réuni le 10 mai dernier, a validé la création de ce circuit professionnel ; le Bureau Fédéral du 21 Juin a marqué le lancement officiel de la procédure d'appel à candidature pour retenir les structures affiliées à la FFBB (clubs) candidates et les sites d'accueil des équipes de ce circuit en France.

**Article 2 : Procédure d'appel à candidature**

Afin de garantir une procédure accessible au plus grand nombre, la FFBB a souhaité engager une procédure similaire à celle d'un appel d'offre restreint avec i) un appel à candidature ouvert à tous, ii) le choix d'une liste restreinte de candidats et l'envoi d'un cahier des charges en vue d'une réponse définitive.

Le calendrier retenu est le suivant :

- 24 Juin 2019 : Lancement de l'appel à candidature ouvert,
- 23 Juillet 2019 : Date limite de remise des prés candidatures
- 24 Juillet 2019 : Décision du Bureau Fédéral d'une liste restreinte de candidats
- 25 Juillet 2019 : Envoi du dossier complet de candidature à la liste des candidats retenus,
- 15 Novembre 2019 : Date limite de remise des dossiers par la structure affiliée à la FFBB,
- Décembre 2019 : Audition des candidats,
- 17 janvier 2020 : Décision du Bureau Fédéral du choix de 8 clubs maximum pour 2020 et de 4 clubs maximum potentiels pour 2022.
- Octobre 2020 : Début du circuit professionnel 3x3.

### **Article 3 : Organisation de la 1<sup>ère</sup> phase de l'appel à candidature ouvert**

A compter du 24 juin 2019, la 1<sup>ère</sup> phase de la procédure d'appel à candidature pour participer à ce circuit professionnel 3x3 sera ouverte.

Les clubs candidats auront 30 jours (jusqu'au 23 juillet 2019 inclus) pour envoyer une lettre d'intention de participer portée par une structure affiliée à la FFBB. Cette lettre d'intention pourra être accompagnée d'un courrier de soutien et d'accompagnement signée par la collectivité territoriale associée à cette structure.

Aussi, dans une même ville, plusieurs structures affiliées à la FFBB peuvent être conjointement ou simultanément candidates.

### **Article 4 : Transmission des plis par voie postale**

Le mode de transmission retenu pour envoi des lettres d'intention ainsi que des lettres d'engagement est le format papier.

La transmission des candidatures se fait à l'adresse suivante, par lettre recommandée avec accusé de réception :

**FFBB**  
**CANDIDATURES CIRCUIT PROFESSIONNEL DE BASKET 3x3**  
**Camille POPULAIRE**  
**117 rue du Château des Rentiers**  
**75013 PARIS**

### **Article 5 : Examen des candidatures**

Deux critères de sélection des candidats sont retenus pour cette 1<sup>ère</sup> phase de candidature :

- Candidature portée par une ou plusieurs structures affiliées à la FFBB (clubs)

**Et**

- Nombre d'habitants dans l'agglomération soutenant le ou les clubs candidats supérieur à 100 000

Ces deux critères sont obligatoires.

Seront prioritaires les candidats qui répondent au critère additionnel suivant :

- Présence dans la candidature d'un Club de basket de Haut Niveau bénéficiant du numéro d'affiliation à la FFBB de sa structure délégataire (JEEP ELITE, Pro B, NM1, LFB et LF2).

### **Article 6 : Désignation des candidats retenus**

Le 24 juillet 2019, le Bureau Fédéral désignera une liste restreinte de candidats sur la base des critères de présélection énoncés plus haut.

Le 25 juillet 2019, les candidats de cette liste restreinte recevront par voie électronique le dossier de candidature complet (cahier des charges, annexes, etc...).

Le dossier pourra être envoyé par voie postale sur demande.

### **Article 7 : Contact**

Pour vous accompagner sur ce projet, Camille POPULAIRE reste à votre disposition pour tout complément d'information (cpopulaire@ffbb.com – 01.53.94.25.22).

### **Article 8 : Recours**

Les décisions prises par le Bureau Fédéral sont insusceptibles de recours.

Contact : Camille Populaire

E-mail : cpopulaire@ffbb.com